

Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1904)**

Heft 45-46

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Comité central en fera le dépouillement et communiquera le résultat à la Commission fédérale des Beaux-Arts qui publiera la liste des présentations et en enverra un exemplaire à chaque électeur, avec le bulletin de vote.

Les listes de présentations des sections doivent être renvoyées au **président du Comité central, à Cressier** (Neuchâtel), à la date du 28 mai, dernier délai.

CORRESPONDANCE

Chambésy-Genève, le 19 mars 1904.

Monsieur Jeanneret, président central de la Société des peintres et sculpteurs suisses, à Cressier, Neuchâtel.

Monsieur le président,

Le dernier numéro de l'*Art Suisse*, sous le titre de « Rapport aux sections », contient certaines allégations relatives au dernier Comité central, que nous ne pouvons laisser passer sans rectification, parce qu'elles sont erronées et prêtent à un quiproquo peu à l'avantage de notre administration.

Dans cet article il est parlé d'un boni de 700 fr., soi disant annoncé par le comité de Genève et qui après coup se serait trouvé réduit à 275 fr. 90... or, *jamais* ! ni à l'Assemblée générale, dans mon rapport financier, ni ailleurs il n'a été parlé d'un boni pareil. — Le solde en caisse que j'annonçais était de 191 fr. 10 (voir compte rendu numéro 37, page 7), auquel s'ajoutait le reliquat de la réserve retirée de la Caisse d'Epargne de Berne et faisant au total une somme de 772 fr. 15, somme que je vous aurais livrée intégralement, si par pure amabilité et pour simplifier les choses je ne m'étais chargé de régler pour vous certaines dépenses faites après l'Assemblée générale et retombant sur le nouvel exercice.

Mes fonctions, en effet, étaient terminées après l'approbation de mes comptes, et si je l'avais voulu, après votre nomination, j'e aurais eu qu'à vous envoyer la caisse centrale telle qu'elle était alors en vous disant de vous débrouiller, comme cela s'est présenté chaque année depuis que la Société existe, et comme cela a été le cas en particulier quand le Comité de Genève a succédé au Comité de Berne. — Cette année, le nouveau président central n'a pu être nommé officiellement que deux mois après l'Assemblée générale, et pendant ce temps notre Société n'a pas eu de Comité central, puisque de par nos règlements et de par la loi fédérale, nos fonctions se terminaient après approbation de notre gestion, mais c'est là une des nombreuses conséquences illogiques et parfaitement illégales de notre nouveau mode d'élection du Comité central, conséquence qui se présentera ainsi chaque année tant que le règlement ne sera pas réservé, et dont le Comité de Genève ne saurait être rendu responsable.

Votre article tend à prouver que le Comité de Neuchâtel par le fait de cette soi-disant retenue du Comité de Genève, se trouve en état d'infériorité et ne peut tenir ses promesses au sujet de l'*Art suisse*... or, tel n'est certainement pas le cas, et non seulement rien n'a été changé à vos ressources depuis le commencement de l'exercice, mais bien au contraire vous vous trouvez dans une position financière autrement favorable que celles que les comités de Berne et Genève aient jamais eues devant eux.

Je laisse de côté les 191 fr. 15 de boni, qui ont dû être employés, suivant la décision de l'Assemblée générale dernière (page 18 du compte rendu), et qui de ce fait se trouvent annu-

lés; il ne vous restait donc que les ressources normales de la Société, plus la somme de 581 fr., allouée comme supplément par l'Assemblée générale, c'est-à-dire un total d'environ 1641 fr., contre 1060 fr. pour les années précédentes, avec encore la différence que les frais d'impression du procès-verbal de l'année dernière n'ont coûté, grâce aux économies que nous avons réalisées pour vous, que la moitié environ de ce qu'avaient coûté les impressions des procès-verbaux des années précédentes où l'on employait un sténographe, c'est-à-dire 250 fr. au lieu de 500 fr.

Le Comité de Genève n'avait pas réussi, grâce au peu de ressources mises à sa disposition, à faire paraître régulièrement l'*Art Suisse*; il avait pu se rendre compte des difficultés qui pouvaient se présenter, et il sera certainement le dernier à reprocher au Comité de Neuchâtel de ne pas réussir à paraître parfaitement régulièrement, même avec les ressources supérieures dont il dispose; mais nous désirons que la faute n'en soit pas rejetée sur le Comité de Genève qui n'y peut rien, et que l'impression défavorable, causée par l'article que nous citons, soit effacée.

Nous vous prions donc, Monsieur le président, comptant sur votre impartialité, de bien vouloir faire paraître cette lettre rectificatrice dans le prochain numéro de l'*Art Suisse*, afin que tout malentendu soit dissipé; et dans cette attente nous vous présentons l'assurance de nos sentiments cordiaux et nos salutations empressées.

Pour l'ancien Comité central de Genève :

F. DE LAPALUD,
ancien trésorier central.

Nous ne contestons pas du tout l'exactitude des chiffres fournis par M. de Lapalud, mais on nous a dit à l'assemblée générale que le boni de l'année, au 28 juin 1903, était de 772 fr. 15, et que cette somme nous serait attribuée pour organiser la Rédaction du Journal.

Or, cette somme a été diminuée, pour des raisons qui sont parfaitement régulières, mais qui malheureusement n'ont pas été prévues, de 496 fr. 25, ce qui a réduit à 275 fr. 90 le solde qui nous a été remis le 25 novembre 1903, au moment où le Comité précédent nous a livré la caisse.

C'est tout ce que nous avons voulu constater.

Voici le texte de la résolution prise par l'assemblée générale. Il a été inséré au compte rendu de cette assemblée, au numéro 37-38 de l'*Art suisse*. On y lit page 17 :

* * *

« La séance est reprise à trois heures.

M. le Président déclare que le précédent vote vient d'être sérieusement discuté par les différents groupes de l'assemblée et notamment par Messieurs les Délégués des Sections. Il en résulte que cette augmentation de la cotisation annuelle menace de provoquer beaucoup de mécontentement et éventuellement bon nombre de démissions, notamment dans les sections de Bâle et Zürich. Dans ces conditions, il demande à l'assemblée d'examiner la proposition suivante de MM. Silvestre et De Lapalud : *On maintiendrait la cotisation actuelle en affectant au journal le boni*

réalisé cette année, — ce qui en pratique reviendrait à peu près au même.

M. Emmenegger s'élève contre cette combinaison, il est seulement partisan d'une diminution de la cotisation fixée par le dernier vote.

La proposition de MM. Silvestre et De Lapalud est mise aux voix et adoptée à l'unanimité moins trois voix ».

G. J.

LISTE DES CANDIDATS

PRÉSENTÉS A L'ASSEMBLÉE DES 11-12 JUIN 1904, A NEUCHÂTEL

Munich. — M. Eduard STIEFEL, peintre et graveur, à Gern bei München, Böcklinstrasse, 15.

Fribourg. — MM. Jean CASTELLA, peintre, rue de Romont.
Henri BRASEY, prof. au Collège Saint-Michel.

Neuchâtel. — MM. E^d PARIS, peintre, à Berne.
BRIFFOD, peintre.
RACINE, peintre.

Berne. — M. Walter KÜPPER, peintre, 62, rue de la Justice.

Zurich. — MM. Jakob HALLER, architecte, Neptunstrasse, 16, Zurich, V.
Hermann WASSMUTH, peintre, Trittligasse, 2, Zurich, I.

Paris. — MM. ROBERT, peintre, rue Campagne première, 3.
SENN, 150, Boulevard Voltaire.

CONCOURS

L'association auxiliaire pour la restauration du Temple de St-Gervais ouvre un concours à deux degrés pour l'exécution d'un projet de vitrail destiné au temple de St-Gervais.

Les Concurrents devront présenter un sujet commémoratif de l'Escalade.

Le programme du concours ainsi que le croquis côté de la fenêtre devant recevoir le vitrail, sont déposés chez M. le trésorier, F. Delarue, Corraterie 16, auquel les demandes doivent être adressées.

Les projets devront être adressés au plus tard le 31 mai 1904 avant 5 heures, au bureau de M. Delarue.

Au 1^{er} degré une somme de 400 fr. est mise à la disposition du jury pour être affectée à un ou plusieurs prix.

Au 2^{me} degré, une somme de 1500 fr. est mise à la disposition du jury.

Un comité s'est formé à Appenzell, pour élever un monument commémoratif de la bataille « am Stoss » qui a eu lieu en 1405.

Ce comité qui voudrait aboutir pour 1905, demande une subvention à la Confédération et ouvre un concours restreint dont le programme ne nous est pas connu.

CONGRÈS

Le Congrès international de l'enseignement du dessin aura lieu à Berne du 2 au 6 août 1904, au Palais de l'Université.

EXPOSITIONS

Une exposition commémorative du centenaire du Guillaume Tell de Schiller aura lieu du 8 au 29 mai 1904, au Kunstgewerbemuseum (Schweizerisches Landesmuseum) à Zurich. Elle comprend une partie littéraire, une partie historique et une partie artistique.

* * *

Le Conseil fédéral a accordé un subside de 6000 fr. pour 1904 à la Société Suisse des Beaux-Arts (Kunstverein).

La section de Schaffhouse disposera cette année de cette somme pour l'achat de tableaux du Turnus.

Le Turnus se trouvera en cette ville du 1^{er} au 15 mai et c'est à ce moment que sera dressée la liste de propositions d'achats qui doit être faite par la Commission fédérale des Beaux-Arts, et sur laquelle la section de Schaffhouse fera son choix.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS

Munich, 8 mars 1904.

(Cette correspondance a perdu de son intérêt à cause du retard apporté au journal, nous l'insérons cependant à titre de document).

La Section de Munich de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses avait pour l'année 1904 projeté une exposition de groupe au Palais de Cristal à laquelle elle avait l'intention de convier tous les collègues de la Suisse. Cette année-ci aurait été favorable pour cette exposition, car une grande salle avec des cabinets à côté était libre et nous eussions pu l'avoir très facilement. Malheureusement, après avoir examiné les choses de plus près, il a fallu reconnaître que le salon de cette année à Lausanne rend la chose impossible, parce que la plupart de nos collègues devaient réserver leurs toiles importantes pour cette exposition.

Bien loin de nous la pensée de faire concurrence au salon de Lausanne et nous renonçons ainsi à notre projet pour concentrer toutes nos forces sur notre exposition nationale.

Par contre, nous attirons dès à présent l'attention de nos collègues suisses sur le fait que l'an prochain, 1905, une grande exposition internationale aura lieu à Munich, au Palais de Cristal, exposition dans laquelle l'Art suisse aura une section officielle. Nous prions nos collègues de bien vouloir réserver leurs meilleurs tableaux pour cette exposition.

Pour ceux de nos collègues qui voudraient cependant exposer à Munich cette année, les indications suivantes auront peut-être quelque intérêt :

La Sécession munichoise s'est augmentée cette année de l'exposition de l'alliance des artistes allemands, nouvellement fondée. C'est donc une réunion de tous les sécessionnistes allemands.